



# REUNION MARCHE SYANE – ENALP

REUNIONS DU 14/10/15 ET 22/10/15

# PLAN DE LA PRESENTATION

- ⇒ Présentation par le SYANE (groupement d'achat / périmètre du groupement...)
- ⇒ Présentation de la société ENALP
- ⇒ Rappel du contexte de la fin des tarifs réglementés
- ⇒ Composantes du coût de l'électricité
- ⇒ Offres de marché – tarifs réglementés : les différences
- ⇒ La structure et les prix de fourniture du marché SYANE - ENALP
- ⇒ Le lien avec les gestionnaires de réseau (ERDF lot 1, ELD lot 2)
- ⇒ Les optimisations d'acheminement
- ⇒ La bascule - point d'étape
- ⇒ Focus bascule des cas particuliers (borne-postes, jaunes  $\leq 36$  kVA...)

# PLAN DE LA PRESENTATION - SUITE

- ⇒ Rappel mix énergétique France / option énergie 100% renouvelable
- ⇒ La facturation et les fichiers de suivi
- ⇒ Les personnalisations
- ⇒ Information sur possibilités de l'espace client
- ⇒ Le traitement des demandes diverses (rajout-suppression de points, ...)
- ⇒ Points spécifiques au lot 2 (territoire ELD)
- ⇒ Questions diverses

# PRESENTATION PAR LE SYANE

**PRESENTATION  
DE LA SOCIETE  
ENALP**

**RAPPEL DU  
CONTEXTE DE LA FIN  
DES TARIFS  
REGLEMENTES**

# **FIN DES TARIFS REGLEMENTES**

**Pour les sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA, les offres de marché (tarif libre) cohabitaient avec les offres aux tarifs réglementés (définis par arrêté). Il n'y avait pas d'obligation.**

**Seuls les opérateurs historiques (EDF sur son territoire, les Entreprises Locales de Distribution sur le leur) pouvaient proposer des tarifs réglementés.**

**Au 01/01/2016, il n'y aura plus de tarifs réglementés pour les sites de plus de 36 kVA → la plupart des tarifs « jaunes » et « verts » disparaissent.**

**Les concernés, y compris les collectivités, doivent trouver un fournisseur en offre de marché.**

# COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE

# COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE

Trois grandes parties :

- ⇒ L'acheminement
- ⇒ Les taxes et contributions
- ⇒ La fourniture

# **COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ - ACHEMINEMENT**

- quel que soit le fournisseur d'électricité, **le Gestionnaire de Réseau de Distribution (G.R.D.), aura toujours à sa charge la gestion du réseau électrique** pour acheminer l'électricité jusqu'à votre site.
- Il est rémunéré par le **Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (T.U.R.P.E.)** fixé par les pouvoirs publics.
- La **part acheminement** d'électricité jusqu'à vos sites est donc **la même quel que soit votre fournisseur.**
- L'**acheminement** est **constitué de parts fixes** (indépendantes de la consommation) **et de parts variables** (proportionnelles à la consommation).
- Son tarif **ne peut être négocié, mais optimisé**

# COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE – TAXES ET CONTRIBUTIONS

- quelles qu'elles soient, **elles sont identiques d'une offre à l'autre** et ne dépendent pas du fournisseur.
- Il s'agit de :
  - ⇒ Contribution Tarifaire d'Acheminement (C.T.A.)
  - ⇒ Contribution au Service Public de l'Electricité (C.S.P.E.)
  - ⇒ Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (Communale, Départementale, Intérieure)

**Hormis la CTA, elles sont proportionnelles à la consommation (part variable).**

# COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE – NIVEAU DES TAXES ET CONTRIBUTIONS

- TICFE : **0.5 €/MWh** (sites de plus de 250 kVA)
- TCCFE : dépend des communes. Maximum : **2.13 €/MWh**
- TDCFE : dépend des communes. Maximum : **1.06 €/MWh**  
(sites de moins de 250 kVA)
- CSPE de **19.5 €/MWh**
- Composante de soutirage RTE : **0.15 €/MWh**
- CTA, dépendante de la puissance souscrite et de la version d'acheminement.

# COMPOSANTES DU COUT DE L'ELECTRICITE – FOURNITURE

- cette partie uniquement **peut être différente d'un fournisseur à un autre** et fait réellement objet des mises en concurrence
- pour certains fournisseurs, elle contient une part fixe (indépendante de la consommation et de la part fixe d'acheminement)  
Ce n'est pas le cas de ce qui a été retenu dans le marché du SYANE → **prix entièrement proportionnel à la consommation**

**OFFRES DE MARCHÉ  
– TARIFS  
RÉGLÉMENTÉES  
LES DIFFÉRENCES**

# OFFRES DE MARCHÉ – TARIFS RÉGLEMENTÉS : LES DIFFÉRENCES

## Tarif réglementé :

- ⇒ Un prix **défini par arrêté**
- ⇒ Un prix qui **évoluait** généralement **une fois par an**
- ⇒ Un prix **intégré**, c'est-à-dire mélangeant fourniture, acheminement et composante de soutirage.

## Offre de marché :

- ⇒ Un prix **défini par le contrat**
- ⇒ Dans le contrat, un **prix ferme pour 3 ans**
- ⇒ Un prix de **fourniture séparé de l'acheminement**

# STRUCTURE ET PRIX DE FOURNITURE

# STRUCTURE ET PRIX DE FOURNITURE

**Une structure demandée par le SYANE :**

⇒ Avec un découpage horo-saisonnier calé sur l'acheminement

⇒ Donc aucun changement

Profil ERDF	Poste horosaisonnier (modèle TURPE)
C4 BT > 36 indexé	HPH
	HCH
	HPE
	HCE
C3 HTA profilé	PTE
	HPH
	HCH
	HPE
	HCE
C2 HTA courbe de charge	PTE
	HPH
	HCH
	HPE
	HCE

⇒ Hiver de novembre à mars inclus

⇒ Pointe 2h le matin (généralement 9h - 11h) et 2h le soir entre 17h et 21h (généralement 18h - 20h), de décembre à février inclus

Heures creuses : au choix du gestionnaire de réseau (8 h entre 21h30 et 7h30)

⇒ HC de 22h à 6h, en général

# LIEN AVEC LES GESTIONNAIRES DE RESEAU

# LIEN AVEC LES GESTIONNAIRES DE RESEAU

## (ERDF LOT 1, ELD LOT 2)

- ⇒ Le contrat est un **contrat de type unique** ; les **relations** avec le gestionnaire de réseau se font **via le fournisseur**.
- ⇒ Chaque membre exprimera sa **demande via un document type** prévu.
- ⇒ Sont très facilement traitées les demandes classiques telles que changements de puissance, changement de version tarifaire, demande de séparation réseau ... selon le catalogue de prestations du gestionnaire de réseau. **attention aux délais des gestionnaires de réseau, anticipez !!**
- ⇒ **En cas de panne toujours possible d'appeler directement**, le fournisseur n'ayant aucune plus-value

# LES OPTIMISATIONS D'ACHEMINEMENT

# LES OPTIMISATIONS D'ACHEMINEMENT

**Rappel : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité – TURPE- tarif défini par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) et les pouvoirs publics. / le même sur tout le territoire national, quel que soit le gestionnaire de réseau.**

**Se compose :**

- d'une **composante de gestion fixe par an**, dépendant du niveau de tension
- d'une **redevance de comptage fixe par an**, dépendant du niveau de tension.
- d'une **part fixe par an**, dépendante de la tension, de l'option tarifaire souscrite, de la version souscrite et des puissances souscrites.
- d'une **part variable**, proportionnelle à la consommation, dépendante de la tension et de l'option tarifaire souscrite.

# OPTIMISATION D'ACHEMINEMENT – POSSIBILITES

Domaine de Tension	Option	Puissances
HTA	Sans différenciation temporelle	1 puissance souscrite
HTA	Avec différenciation temporelle 5 classes	Jusqu'à 5 (1 par classe) avec plusieurs dénivelés possibles
HTA	Avec différenciation temporelle 8 classes	Jusqu'à 8 (1 par classe) avec plusieurs dénivelés possibles
BT > 36 kVA	Longue Utilisation à 5 classes	1 ou 2 puissance(s) souscrite(s) sur les 5 classes soit 1 dénivelé maximum
BT > 36 kVA	Moyenne Utilisation à 4 classes	1 puissance souscrite

**premier niveau d'optimisation = choisir la bonne option, selon le profil de consommation.** Celle-ci ne peut être changée qu'une fois par an.

**deuxième niveau d'optimisation = choisir les bonnes puissances souscrites**

calage trop haut = part fixe trop importante / calage trop bas = pénalités en cas de dépassement de la puissance.

→ **Optimisation = combinaison des deux niveaux**

**BASCULE  
POINT D'ETAPE**

# **BASCULE – POINT D'ETAPE**

## **Périmètre :**

737 points de livraisons pour 202 membres = lot 1

22 points de livraisons pour 17 membres = lot 2

**Les changements de fournisseur ont été réalisés sans attendre les retours des membres**

**Lot 1 : il reste 16 cas en cours de traitement au 21/10**

**BASCULE**

**CAS PARTICULIERS**

# CAS PARTICULIERS – BORNE POSTES

- 111 cas
- **Mise en conformité contractuelle nécessaire** (passage d'un acheminement HTA à un acheminement BT)
- **Changement de compteurs dans certains cas**
- **Membres concernés déjà sollicités** par ENALP pour chercher à optimiser en même temps
  - **hausse de puissances refusées par ERDF** → changement de fournisseur fait à iso-puissance → les changements de puissances seront traités lors des optimisations
  - **baisses de puissances refusées si contrainte physique sur place** → changement de fournisseur fait à iso-puissance → les changements de puissances seront traités lors des optimisations
  - autres cas - RAS

→ restent 2 cas à traiter au total

Dans tous les cas, pas de garantie d'ERDF de bascule au 01/11/15

# CAS PARTICULIERS – JAUNES $\leq$ 36 KVA

- 9 cas basculent en site  $>$  36 kVA
- 12 passent potentiellement en bleu
  - Tous **les 12 cas étudiés présentent un intérêt à passer en bleu** (permettant un maintien aux tarifs réglementés) / seulement 2 réponses sur 12 données en ce sens
  - Ceci **nécessite des modifications techniques par ERDF qui les prend à sa charge** si la demande est faite dans le cadre de la fin des tarifs jaunes
  - Périmètre du marché SYANE – ENALP ne comprend pas de sites en « bleu »
    - ⇒ les membres concernés ont été informés par ENALP
    - ⇒ demande à EDF à formuler par les membres concernés
    - ⇒ pas de bascule pour ces cas

# CAS PARTICULIERS - SUITE

## **Sites déjà en offre de marché auprès d'EDF :**

→ Les sites concernés **ont été sortis du marché**

→ Ils **peuvent se rajouter à l'échéance contractuelle** du contrat en marché par ordre de service (document type) **2 mois avant la date d'échéance**, dans la limite de **15% du volume du marché**

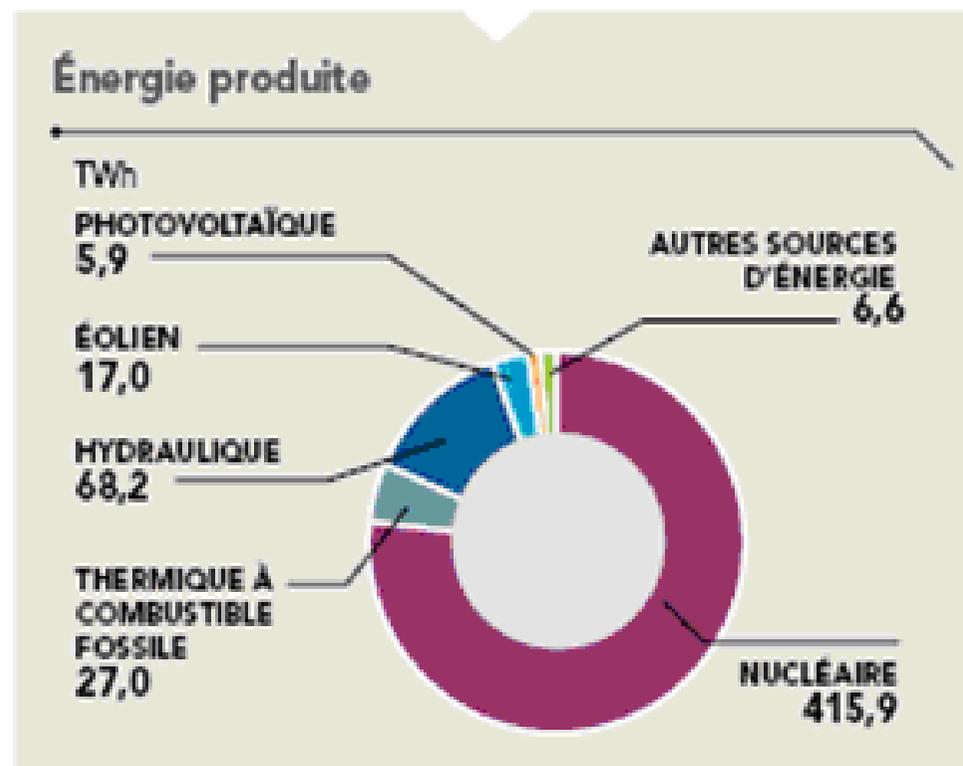
## **Sites manquants (cf. fichier envoyé à chacun) :**

- Les sites concernés **peuvent se rajouter dans la limite de 15% du volume du marché**
- **Les signaler au plus vite** (sur document type de demande) pour qu'ENALP fasse la demande de changement de fournisseur (cas déjà signalés déjà traités)
- Attention, si demande tardive plus de certitude pour 01/11/15

**MIX ENERGETIQUE  
ENERGIE  
RENOUVELABLE**

# RAPPEL MIX ENERGETIQUE CLASSIQUE

Énergie produite	TWh	Variation 2014/2013	Part de la production
Production nette	540,6	-1,8%	100%
Nucléaire	415,9	3,0%	77,0%
Thermique à combustible fossile	27,0	-39,6%	5,0%
dont charbon	8,3	-58,2%	1,5%
fioul	4,4	-10,5%	0,8%
gaz	14,3	-28,2%	2,7%
Hydraulique	68,2	-9,7%	12,6%
Eolien	17,0	+6,7%	3,1%
Photovoltaïque	5,9	+27,2%	1,1%
Autres Sources d'énergie	6,6	+6,7%	1,2%
dont renouvelable	5,1	+8,4%	0,9%



# ORIGINE DE L'ENERGIE RENOUVELABLE PROPOSEE EN OPTION

ENALP a un approvisionnement auprès de **CNR** (Compagnie Nationale du Rhône), qui produit une électricité qui provient d'un **parc composé à 100 % d'énergies renouvelables** :

La **puissance installée** des ouvrages gérés par la CNR est de :

- 3 035 MW en hydroélectricité.
- 371 MW de puissance installée éolienne
- 42 MW de puissance installée photovoltaïque,

soit **plus de 3 448 MW au total.**

La **production moyenne annuelle** d'électricité de ces ouvrages est

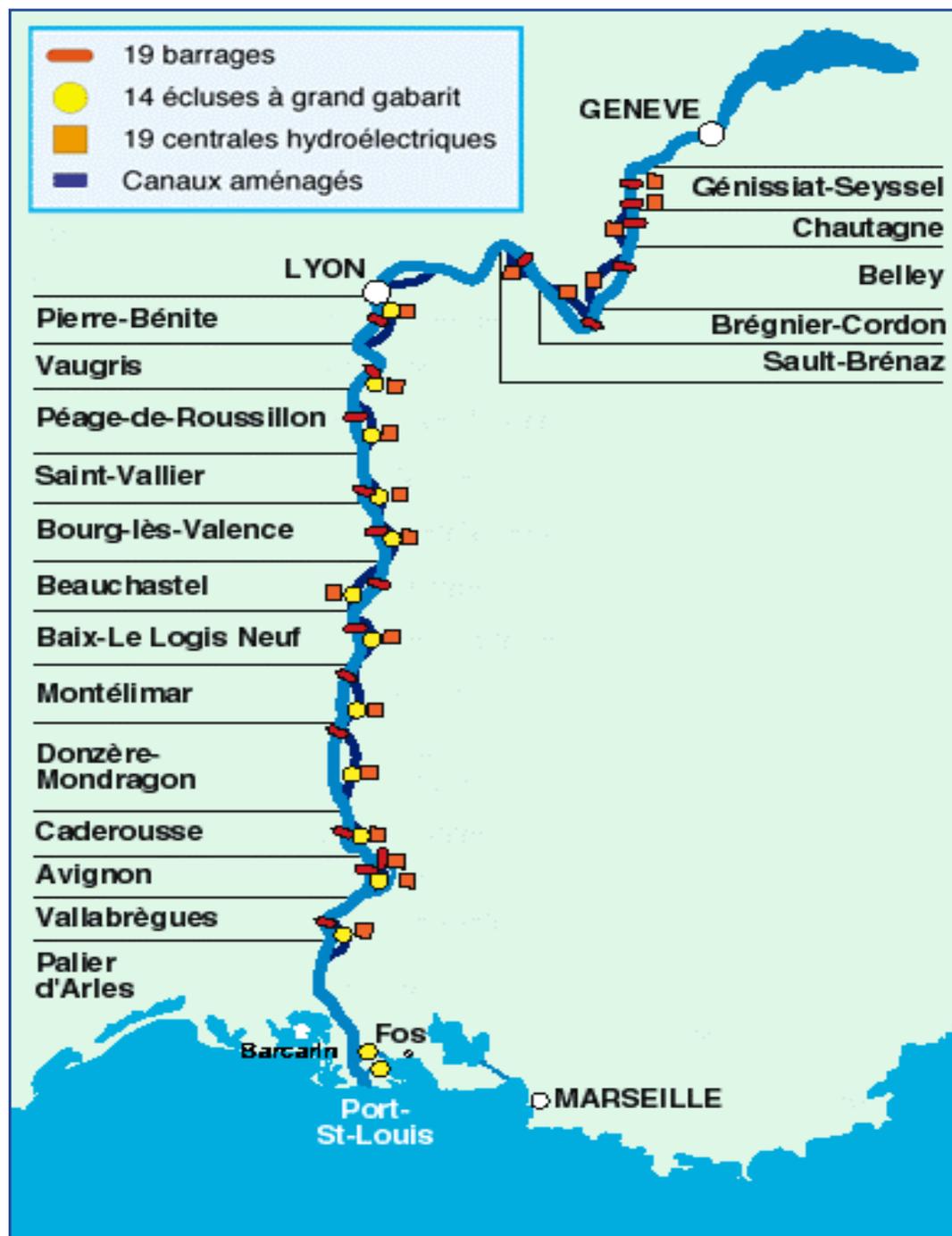
de : 15 000 000 MWh en hydroélectricité

600 000 MWh en éolien

20 000 MWh en photovoltaïque,

**15 620 000 MWh au total.**

# ENERGIE RENOUVELABLE – OUVRAGES GERES



# OPTION ENERGIE RENOUVELABLE

L'origine de l'approvisionnement d'ENALP permet donc de proposer une **fourniture en 100% énergie renouvelable,**



Conformément à la loi la traçabilité de **l'origine de l'électricité est assurée par des garanties d'origine.** De plus, elles bénéficient d'une certification TUV SUD.

**Le choix d'AlpEnergie peut se faire site par site,** ce qui permet une très grande souplesse pour vous (attention peut compliquer la communication)

# **ENERGIE RENOUVELABLE PROVENANCE DES GARANTIES D'ORIGINE**

Avec ces garanties d'origine :

**DES CONSOMMATEURS LOCAUX**



**UN FOURNISSEUR LOCAL**



**UNE ENERGIE LOCALE**

# FACTURATION ET FICHIERS DE SUIVI

# LA FACTURATION

## Processus

- réception des **flux de relève** validés et **émis par les gestionnaires de réseau** (date d'arrivée des relèves peut être très différente d'un site à l'autre)
- intégration des flux dans nos outils,
- facturation

**Etablies mensuellement / calculées site par site**

## En standard

- ⇒ facture regroupée de tous les sites + « sous-facture » détaillée site par site + fichier par membre contenant les données site par site
- ⇒ factures établies sous format papier, en un exemplaire, et envoyées par courrier, mais aussi dématérialisées sous format PDF, dans l'espace client

# FICHIERS DE SUIVI

- **fichiers de suivi exploitables sur tableur** (au format .xls), complémentaires à la facturation
- **facilitant votre gestion.**
- **différents tableaux associés** permettant des **suivis synthétiques ou plus détaillés** :
  - consommations par classes temporelles,
  - coûts de l'énergie et de l'acheminement part variable et par classes temporelles,
  - coûts de l'acheminement part fixe, avec ses différentes composantes,
  - coûts des taxes et contributions...
  - situation par rapport à une consommation de référence du site
  - situation des dépassements par rapport à des dépassements de référence du site
- **données par point de livraison et regroupements personnalisés**

# FICHIERS DE SUIVI - SUITE

**permet ensuite à chaque membre d'utiliser excel et sa puissance (filtres, tableau dynamique...), sans avoir besoin de maîtriser un nouvel outil.**

transmis le lendemain ou surlendemain de la date d'envoi des factures.

# PERSONNALISATIONS

# PERSONNALISATIONS

- énergie 100% renouvelable ou non
- facture groupée ou non
- nom du regroupement
- champ spécifique qui figurera sur la facture.
- Champ de regroupement niveau 1 pour fichier de suivi
- Champ de regroupement niveau 2 pour fichier de suivi
- mode de paiement  
si prélèvement, svp nous faire parvenir convention tripartite  
Collectivité – Trésorerie – ENALP

Le fichier envoyé par ENALP à nous retourner contenait ces personnalisations

**114 réponses seulement → pour les autres valeurs par défaut**

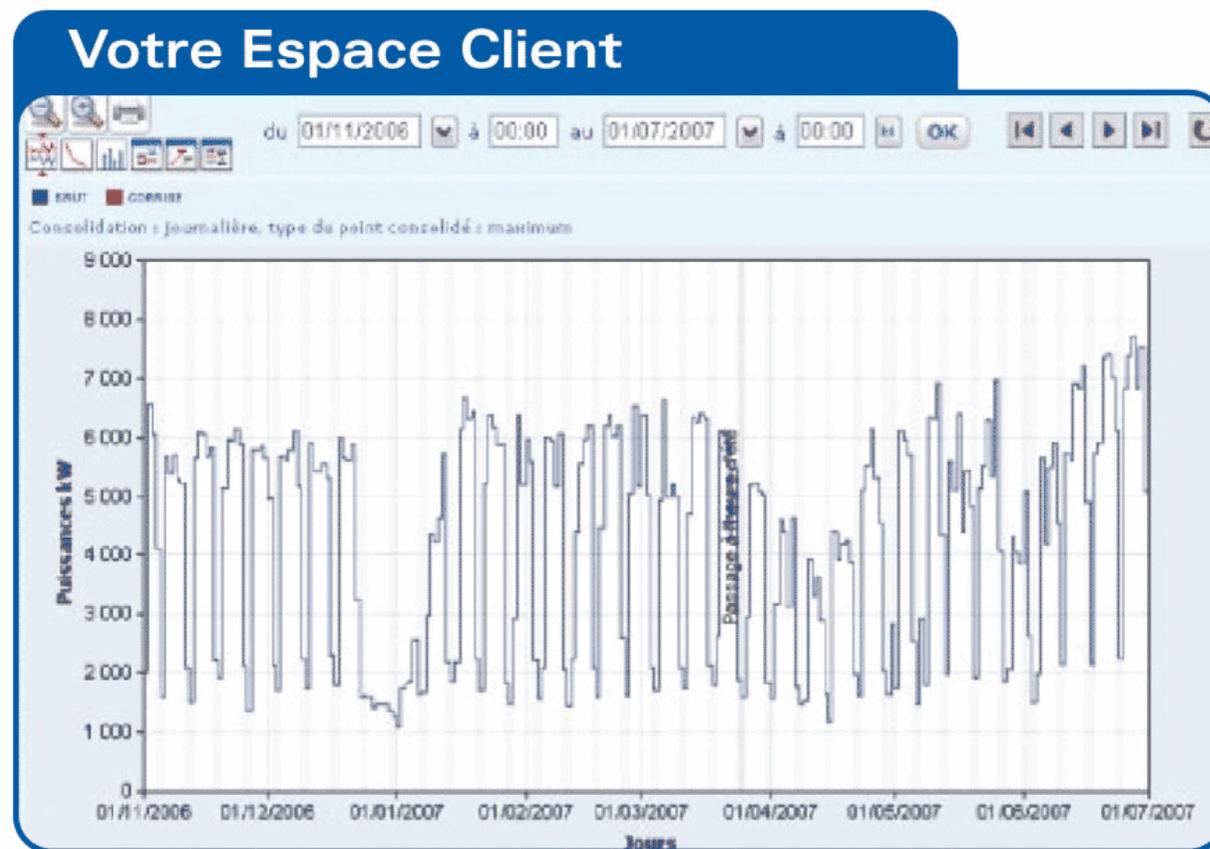
# INFORMATION SUR POSSIBILITES DE L'ESPACE CLIENT

# ESPACE CLIENT

## Sites HTA > 250 kVA

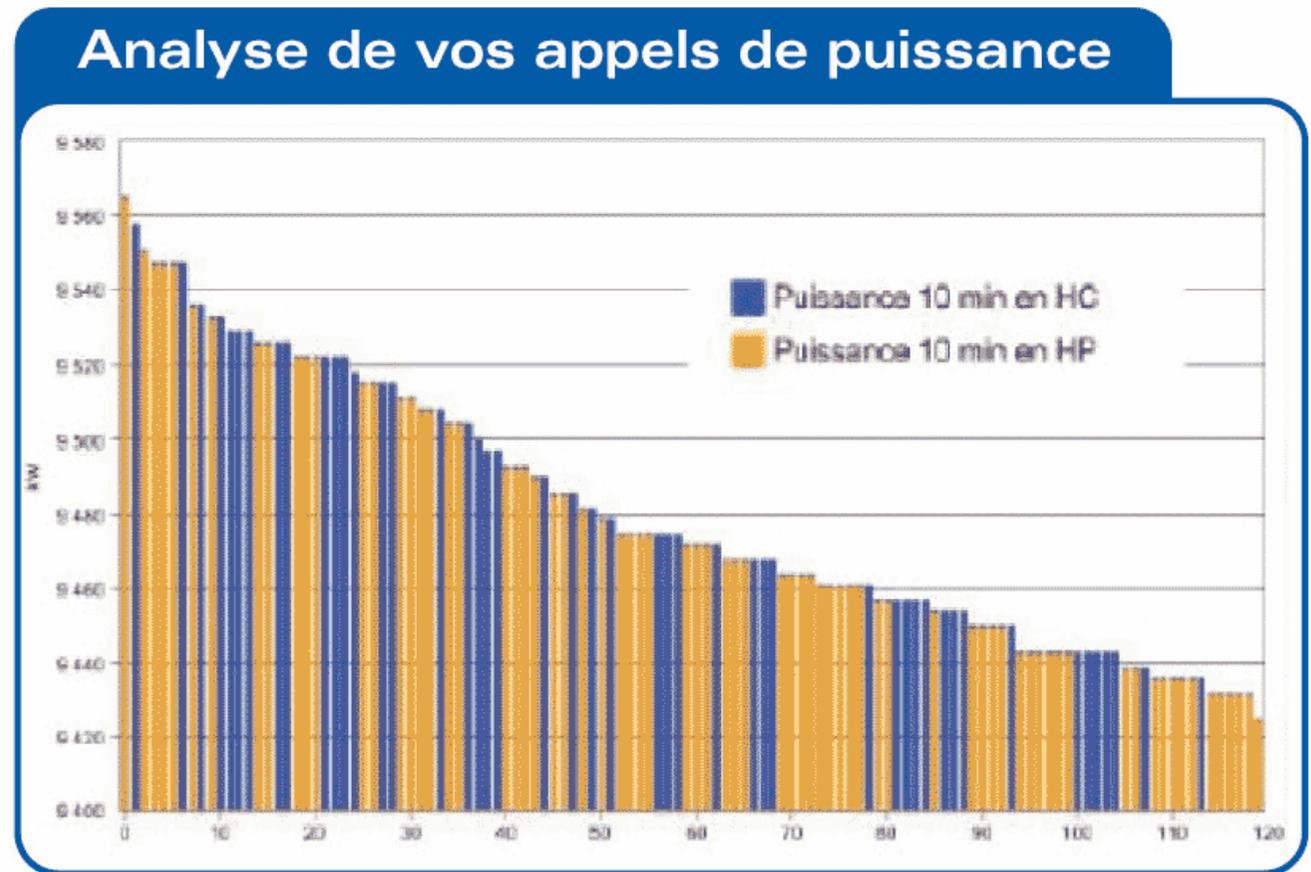
### ➤ Suivi des consommations

- ▶ Suivi de la courbe de charge par site
- ▶ Téléchargement et extraction tableur de la courbe de charge
- ▶ Historique des factures en ligne...



## ➤ Suivi des puissances

- ▶ Suivi du taux d'utilisation
- ▶ Dispersion de la puissance maximale
- ▶ Simulations d'impact de changements de puissances sur les dépassements...



- **visualisation et extraction des factures en pdf**

# ESPACE CLIENT - SUITE

## Sites BT ou HTA < 250 kVA

- **caractéristiques du contrat,**
- **suivi consommation,**
- **accès en ligne factures.**

expérience indique que les **fichiers de suivi sont particulièrement appréciés et ont finalement plus d'intérêt pour le client que l'espace client**, sauf en ce qui concerne la consultation spécifique d'une courbe de charge.

# TRAITEMENT DES DEMANDES

# TRAITEMENT DES DEMANDES DIVERSES

## **Rattachement point de livraison :**

- Avant la mise en service du point (phase chantier pour l'alimentation provisoire), le membre passe par ENALP pour sa fourniture d'énergie et demande donc le rattachement via le document type d'échange.
- ENALP fait toutes les démarches auprès du gestionnaire de réseau, tout en restant soumis à ses délais.
- ENALP tient informé le membre des étapes.

## **Détachement point de livraison :**

- Préalablement à la résiliation, le membre demande le détachement via le document type d'échange.
- ENALP fait toutes les démarches auprès du gestionnaire de réseau, tout en restant soumis à ses délais.
- ENALP confirme au membre la réalisation.

# TRAITEMENT DES DEMANDES - TRACABILITE

**Toute demande** nécessitant un suivi se fera par mail **via un document type à compléter**

ENALP fera la demande au Gestionnaire de Réseau et suivra sa réalisation, en vous tenant informés.

**POINTS  
SPECIFIQUES LOT 2**

## **POINTS SPECIFIQUES LOT 2**

Réponse faite en **groupement Régie de Sallanches – Régie de Bonneville – ENALP**

**Pour les sites sur territoire des gestionnaires de réseau :**

- **Energie et Services de Seyssel**
- **Régie d'Electricité de Thônes**
- **Régie électrique des Houches**
- **SAIC Pers-Jussy**

**→ Tout le traitement se fait par ENALP**

**Pour les sites sur territoire des gestionnaires de réseau :**

- **Régie de Sallanches**
- **Régie de Bonneville**

**→ Tout le traitement se fait par ces Régies**

**QUESTIONS  
DIVERSES**

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**